

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—La leçon des événements—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Lartigue—Prise de voile au Carmel—La matière des scapulaires—Nouveau Code de Droit canonique et théologie morale—Prières après la messe—La famille chrétienne—Au couvent de Saint-Norbert—Bibliographie—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

1 JUIN 1918

No 11

LA LEÇON DES ÉVÉNEMENTS

Extrait d'une lettre pastorale du cardinal Mercier

L'énergie dont vous faites preuve dès le première heure ne s'est jamais démentie, mes Frères. Nous la voyons résister toujours, chez les humbles—ouvriers sans travail, détaillants sans ressources, employés sans traitement,—aux privations ajoutées aux privations, au froid, à l'épuisement, à l'humiliante pénurie de chaussures et de vêtements; résister, chez tous à la lourde atmosphère que, pas un instant, nos épaules ne peuvent secouer, au désenchantement d'espairs déçus, à la lassitude, aux perspectives flottantes de l'inconnu.

Un écrivain, dans un article de revue de pays ennemi, me faisait hier un grief d'être vaniteusement fier de mes compatriotes.

Ce monsieur prend pour une flatterie ou un compliment frivole le respect de la beauté d'une âme qui sait souffrir. Il n'aperçoit pas la majesté du malheur.

Le malheur accepté rapproche de Dieu : c'est une première leçon des événements.

Avant la guerre, vous en étiez venus, nombreux, à l'idée que la vie vous est donnée pour jouir. Or, voici que la Providence réinstalle la douleur à vos foyers. Non, mes Frères, la jouissance n'est pas le tout de la vie. La douleur y prend sa part, le sacrifice en est une loi. Rien de grand ne se fait sans la souffrance. Lorsque les peuples, les familles, les individus n'ont plus d'autre ambition que de jouir, ils sont voués à la décadence. La Providence divine arrête les nations sur la pente que toutes, à pas plus ou moins précipités, elles descendaient. Elle les sauve en leur rappelant la loi du sacrifice. A nous d'accepter virilement la leçon et de ne pas reculer devant la part qui nous échoit dans la répartition de l'épreuve universelle.

Le principal crime que le monde expie en ce moment, c'est l'apostasie officielle des Etats et de l'opinion publique.

Les nations, aussi bien que les familles et les individus, doivent rendre hommage à la souveraineté de Dieu.

Il a plu à l'Eternel de confier sa royauté sur le monde au Verbe incarné, notre Christ Jésus, "Roi des rois et Souverain des souverains", Rex regum et Dominus dominantium.

Le Roi-Prophète avait prédit "la révolte des nations contre Dieu et contre son Christ."

L'histoire moderne a traduit en réalité la prophétie de David.

Aujourd'hui, les hommes investis de la mission de gouverner les peuples sont, ou se montrent, à bien peu d'exceptions près, officiellement indifférents à Dieu et à son Christ.

Je n'hésite pas à déclarer que cette indifférence religieuse, qui met sur le même pied la religion d'origine divine et les religions d'invention humaine, pour les envelopper toutes dans le même scepticisme, est le blasphème qui, plus encore que les fautes des individus et des familles, appelle sur la société le châtiment de Dieu.

Le grand pervertisseur des idées du XIXe siècle est le philosophe allemand Emmanuel Kant.

Kant dit à l'homme: "Ta grandeur est dans ta moralité. De cette moralité tu es le principe et le but. Ta grandeur vient de toi. Tu es Dieu".

Et comme, tôt ou tard, les idées germent et produisent leurs fruits de vie ou de mort, l'indépendance souveraine préconisée sous le nom d'autonomie de la personnalité développera dans les consciences l'instinct de l'orgueil; chez les uns, l'identification de l'homme à la divinité, sous la forme de monisme panthéiste; chez les autres, l'orgueil du fort qui sacrifie les faibles à sa supériorité surhumaine; chez d'autres encore, l'orgueil guerrier de la nation ou de la race, par lequel se justifient tous les procédés utiles de domination et d'oppression.

Vous me direz, peut-être: "Si Kant est le grand coupable, pourquoi les héritiers naturels de sa doctrine ne sont-ils pas les premiers punis?"

Les crimes publics seront, tôt ou tard, punis. L'heure et le mode de la répression appartiennent à Dieu.

Le fléau dévastateur n'épargne, d'ailleurs, personne, et nul ne sait qui en subit le plus douloureusement les atteintes.

Fussions-nous les moins coupables, notre épreuve est méritée. Il faut savoir l'avouer, d'autant plus que, plus nous avons reçu, plus aussi le Maître est en droit de nous redemander, et plus noire est l'ingratitude de ceux qui lui sont infidèles. La divine Providence pouvait-elle indéfiniment tolérer cet étalage public de révolte et d'orgueil que nous avons eu la douleur de devoir vous rappeler? Non, le mal d'avant la guerre ne pouvait durer. Un besoin universel de justice appelait l'intervention divine. Elle s'est déclarée. Dieu frappe de grands coups. Il se révèle le Maître.

D'où viendra le salut? D'où pouvons-nous espérer la régénération de la société, son retour à la reconnaissance des droits de l'Eternel et de son Christ?

Dans la mort de l'Homme-Dieu, la Sagesse divine a fusionné en un seul acte magnifique, les réparations réclamées par la Justice, les effusions de la Miséricorde et, grâce à la loi de solidarité qui unit la race humaine au Christ Rédempteur, la participation effective du coupable à sa régénération.

Au pied de la croix, devant la mort de l'Homme-Dieu, il s'est formé deux races d'hommes. Dès l'instant où s'ouvre l'ère chrétienne, deux puissances se dressent en face l'une de l'autre, en lutte l'une avec l'autre. A un monde avide de richesses, de volupté, d'honneurs et de succès, l'Evangile oppose l'esprit de pauvreté, de chasteté, d'humilité, d'abnégation. En face des idoles du siècle, l'Evangile et l'Eglise dressent obstinément la croix, annoncent Jésus et Jésus crucifié.

Que la race des hommes qui tournent le regard et le coeur vers le crucifix disparaisse un instant de notre terre, et c'en est fait de la civilisation.

Supposé que, le 4 août 1914, le peuple n'eût pas su mourir; supposé que la jeunesse de notre pays, au lieu de courir aux bureaux d'inscription volontaire, se fût dérobée au danger, plaçant le repos et la jouissance au-dessus du sacrifice, où en serions-nous?

Et si vous-mêmes, épouses et mères, gémissant sur vos maris et sur vos fils absents, ou peut-être disparus, vous eussiez devancé de vos voeux l'heure providentielle et réclamé une paix qui n'eût été qu'une trêve ou un lueur, ne confesserez-vous pas que vous eussiez avili l'honneur de la patrie?

C'est que, mes Frères, notre divin Maître nous l'a enseigné, il n'y a pas de geste plus beau que de donner sa vie pour ceux que l'on aime.

Je me trompe, il en y a un plus beau, c'est celui de notre Christ Jésus qui donne son sang et sa vie pour nous, au moment où nous sommes encore misérables, pécheurs, en inimitié avec Dieu. Il n'y a rien, il ne pouvait rien y avoir, dans aucun monde possible, de plus sublime que la libre immolation du Calvaire.

Cet amour d'infinie miséricorde de notre Dieu, qui a voulu le salut du monde par la Passion et par la mort de son Fils unique, ce sublime abandon du Christ à la volonté de son Père, et l'effusion de son inénarrable amour pour notre salut, il a plu à la divine Providence de les condenser en un seul foyer, dont le rayonnement atteindrait, à notre époque, son plus puissant éclat, dans le Coeur Sacré de l'Homme-Dieu, le Verbe fait homme, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La dévotion au Sacré Coeur de Jésus n'est pas nouvelle. Nous savons que Dieu nous a aimés : la création, l'Incarnation, la Rédemption, l'Eglise, les sacrements et spécialement la très sainte Eucharistie sont d'irrécusables et vivants témoignages de l'amour de Dieu et de son Christ

pour l'humanité. Mais, à mesure que la société chrétienne prenait davantage conscience de sa vie intérieure, il convenait que, remontant des effets à leur cause, elle reconnût, par delà chacun des mystères révélateurs du divin amour, l'amour qui les fit surgir.

Et voilà, mes Frères, dans son brûlant foyer, la révélation du Sacré Coeur de Jésus.

C'est la synthèse captivante de tout ce qu'ont fait, pour nous attester leur amour et conquérir le nôtre, Dieu et son Christ.

Le Sacré Coeur veut que nous l'aimions pour lui-même, parce qu'il nous a aimés et nous aime. Il demande que nous sachions voir plus loin que l'intérêt que nous avons à l'aimer, plus haut que les faveurs temporelles et même spirituelles, dont son Coeur bienfaisant est la source toujours jaillissante pour nous; que nous pénétrions, avec toute notre âme, au foyer même d'où part sa charité et d'où sortent ses bienfaits, et que, là, nous lui disions :

"Seigneur, mon Dieu, mon Père, mon Jésus, prenez-moi, je vous appartient; à la vie, à la mort, je suis à vous: vous m'avez aimé jusqu'à la folie, jusqu'à la Croix, jusqu'à la communion eucharistique; absorbez-moi dans votre amour; je ne me laisserai plus séparer de vous par rien: ni la tribulation, ni l'angoisse, ni la faim, ni la misère, ni la menace de mort, ni la mort elle-même ne me sépareront de l'amour du Christ."

Le Coeur de Jésus, qui s'est dévoilé plusieurs fois, du 27 décembre 1673 au 16 juin 1675, à l'humble Visitandine de Paray-le-Monial, la bienheureuse Marguerite-Marie, est bien dûment le Coeur de chair qui bat dans la poitrine vivante de Notre-Seigneur au ciel et dans l'Hostie sainte de nos autels. Ce Coeur se révélait comme l'expression de tout l'amour humain et divin dont l'Homme-Dieu est à la fois l'auteur et le possesseur. L'aimer, c'est aimer tout ce qui est aimable.

Or, mes Frères, c'est à cette manifestation magnifique des richesses de l'amour dans le Coeur de l'Homme-Dieu que je vous convie.

Ensemble, en esprit nous irons au Calvaire offrir au Coeur de Jésus notre amour, nos réparations. Vous adorerez ses desseins mystérieux, vous accepterez de grand coeur la part de travail, de chagrin, de souffrance que, dans son amour infini, il vous a dévolue.

Aimer ainsi Dieu et son Christ au-dessus de tout, jusqu'à lui sacrifier ses intérêts propres et se déclarer prêt à souffrir et à mourir pour lui, c'est se consacrer à lui.

Le 7 juin de cette année, premier vendredi du mois et fête du Sacré-Coeur de Jésus, nous nous consacrerons tous à ce divin Coeur. Nous commémorerons alors le cinquantième anniversaire de la consécration faite par l'épiscopat belge, le 8 décembre 1868, de notre patrie bien-aimée au Sacré Coeur de Jésus. Personnellement nous voudrions chanter la messe en l'église dédiée au Sacré-Coeur, à Koekelbergh, mais, à raison de l'exiguïté de cet édifice provisoire, nous célébrerons la messe pontificale en la

collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Le soir, nous donnerons un salut pontifical en l'église Notre-Dame, à Anvers.

Nous exhortons les familles chrétiennes à saisir une des occasions que cette année leur offrira en abondance pour demander au clergé de leur paroisse de consacrer leur foyer familial au Sacré Coeur de Jésus.

D. J. card. MERCIER,
archevêque de Malines.

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR LARTIGUE

Hôpital-Général, Québec, 24 décembre 1830.

Monseigneur,

Je me donne l'honneur de prévenir Votre Grandeur que je me propose de partir le lendemain des fêtes pour monter dans votre district. Je serai à Yamachiche le jour de l'an et à Varennes le jour des Rois, où j'officierai en usant de la permission, que Votre Grandeur m'en a donnée. J'aurai tout ce qu'il faut pour cela, excepté une crosse que je ne porte que par grâce et que je ne me donnerai pas l'embarras de traîner avec moi. Je me propose de voir Maska, Chambly, Blairfaindie, St-Timothée, et je ne sais quoi encore. Je traverserai probablement à Sorel si le fleuve est pris: ce dont je ne sais encore rien. Je ne puis dire quand je serai chez vous. Votre Grandeur m'obligerait en m'envoyant un mot à Varennes au sujet de M. Belcourt, que j'aurai peut-être occasion de voir en allant plus haut. Je ferai, je pense, le tour ci-dessus mentionné avant d'aller en ville. Je voudrais être de retour à Québec à la fin de janvier.

J'ai l'honneur d'être avec respect. . . .

† J. N. Ev. de Juliopolis.

* * *

Québec, 1er février 1831.

Monseigneur,

Parti de Montréal vendredi, comme Votre Grandeur sait, je vins coucher à Lavaltrie, le samedi à Berthier, où j'assistai à l'office du lendemain; après vêpres, je me rendis à Yamachiche, après avoir fait une petite pause à Maskinongé et soupé à la Rivière du Loup. Le lundi j'allai coucher à Nicolet, mardi à Champlain, mercredi à la Pointe aux Trembles. Jeudi nous arrivâmes au Séminaire pour dîner; M. Dumoulin me conduisait. Je l'avais fait rendre jusqu'à Québec dans la pensée qu'il pourrait monter avec lui M. Mailloux. Mais arrivé à Québec j'appris la désolante nouvelle que M. Mailloux ne pouvait laisser son poste. Monseigneur n'a point de curé à mettre à sa place à St-Roch. . . Il voulait ordonner enfin à M. Belcourt de partir en lui offrant de payer ses dettes, s'il ne pouvait y réussir en vendant son ménage. Je l'ai empêché jusqu'à

ce moment d'envoyer cette lettre, car il me semble bien désagréable de tourmenter encore ce brave homme, après lui avoir moi-même dit qu'il était déchargé au moins pour cette année. Pensez-vous qu'il y aurait encore moyen de l'avoir? Ici on ne trouve pas de curé pour St-Roch. Pensez-vous que M. Hudon ou M. Grenier prendraient cette cure? Monseigneur m'a dit qu'il voulait avoir ces deux prêtres ce printemps, en donnant à leur place le curé de la Pointe Lévis et son vicaire. Je crois que si j'avais quelqu'un qui voulût se charger de cette cure, je pourrais avoir M. Mailloux, du moins après Pâques...

Monseigneur m'ôte, dans la personne de M. Mailloux, un sujet sur lequel je comptais, qui me convient, qui veut se consacrer à cette oeuvre. C'est le seul qui a le courage de le faire de bonne grâce. Il ne m'en donne pas d'autre que M. Belcourt, que j'ai honte de voir encore tourmenter : ce qui va prêter matière à réflexion. En réfutant ses objections, Monseigneur se repose sur vous pour pourvoir à sa cure, et il y faut un homme parlant l'Anglais. Probablement vous pouvez objecter pour Ste-Martine comme on fait pour St-Roch. Monseigneur se rabat sur un ecclésiastique et me renvoie à vous, me disant qu'il n'y en a pas ici. J'ai la plus grande répugnance à me contenter d'un jeune homme, qui se repentira peut-être aussitôt qu'il se sera décidé. L'affaire des missions n'avancera à rien, s'il faut que je passe ma vie avec des jeunes gens avec lesquels souvent je ne sympathise pas, source de chagrins, de découragement, sans compter les avantages que le diable en tire.

En venant au Canada, j'étais plein d'espérance d'avoir un compagnon, avec lequel je pourrais loin de mon pays, de mes amis et de tous les liens qui attachent naturellement au sol natal, couler le reste de mes jours en paix. Relégué comme je le suis, abandonné à moi-même, j'ai besoin de consolation, de soutien et d'appui; je n'ai pas assez de vertu pour me suffire à moi-même. Aidez-moi donc à me tirer d'affaires, si vous croyez pouvoir quelque chose sur l'esprit des évêques ici, car le coadjuteur a eu une grande part dans le refus, en exposant tous les inconvénients qu'il y aurait à déplacer M. Mailloux, tout en paraissant bien disposé en ma faveur. Auriez-vous un ecclésiastique dans les ordres, ou qui pourrait y être mis en peu de temps, jeune homme de vertus, de talents et surtout d'un bon esprit, sur lequel je pourrais compter, si je suis obligé d'en venir là?

Ayez la bonté de m'écrire aussitôt que vous pourrez, et si vous avez quelques moyens de m'aider, suggérez-les; il serait peut-être bon que vous écriviez à Monseigneur. Je n'ai aucune objection contre M. Belcourt: seulement je trouve bien dur de le faire partir dans un moment où il se croit exempt de toutes poursuites. L'affaire de fabrique est entrée; on est mécontent du comité composé de ceux qui sont les plus chauds pour cette mesure. Je suis affligé, chagrin, mécontent, de toutes les tracasseries qu'on me suscite. Quand je presse on me remet à ce printemps peut-être, ou à l'automne, ou à une autre année, comme si on avait des pas-

sages quand on veut. On dirait que cette mission ne les regarde pas. C'est leur ouvrage que je fais à la Rivière Rouge. Je veux les mettre à l'abri d'embarras pour l'avenir; ils le voient, ils le sentent et tout reste là.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur.....

† J. N. Ev. de Juliopolis.

PRISE DE VOILE AU CARMEL

Le 23 mai S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de prise de voile au Carmel de Saint-Boniface. La prise de voile est une cérémonie publique, tandis que l'émission des vœux est privée. La nouvelle professe est la Rde Soeur Thérèse de Jésus, née Hectorine Barnard, de Saint-Denis de Kamouraska.

Le R. P. Philippe Bournival, S. J., professeur au collège, a prononcé le sermon de circonstance.

LA MATIÈRE DES SCAPULAIRES

L'étoffe avec laquelle on fait les scapulaires doit être pure laine, sous peine d'invalidité de la réception et du port du scapulaire. Les personnes qui confectionnent des scapulaires ne sauraient être trop bien renseignées sur tout ce qui concerne cette matière, ni être trop prudentes pour éviter toute erreur ou supercherie qui serait préjudiciable à un grand nombre d'âmes. Depuis la guerre, on ne peut plus, paraît-il, se procurer d'étoffe de laine brune pour confectionner les scapulaires du Mont-Carmel, mais on peut les faire de laine noire, qu'on peut encore se procurer. Il faut faire attention l'étoffe mi-laine, mi-coton; elle ne peut pas servir pour les scapulaires.

"La matière du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel," dit M. l'abbé Saint-Denis," est la laine (drap, mérinos, etc, non coton, toile ou soie) de couleur brune ou noire, tissée (non tricotée, brodée ou foulée); on peut recouvrir les pièces d'une image de Notre-Dame du Carmel ou de broderies (même de matière et de couleur différentes), pourvu que ces ornements n'empêchent pas le scapulaire avec sa couleur prescrite de former la partie principale et dominante. Sa forme doit être rectangulaire (carré allongé). Le cordon double est nécessaire, mais peut être de toute couleur et matière. Le même cordon peut compter pour divers scapulaires."

Les mêmes prescriptions s'appliquent au scapulaire de l'Immaculée-Conception, à l'exception de la couleur de l'étoffe, qui doit être bleue.

— M. Charles-Joseph Magnan, de Québec, vient d'être créé commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand. Nos félicitations à l'éminent éducateur.

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

De la Semaine Religieuse de Québec.

Des sacrements.—Il est défendu de donner les sacrements de l'Eglise aux hérétiques et aux schismatiques, même s'ils sont de bonne foi et s'ils les demandent, à moins qu'ayant abjuré leur erreur, ils aient été réconciliés avec l'Eglise (canon 733, parag. 2).

Pour l'administration des sacrements, le prêtre ne peut rien exiger ni demander soit directement soit indirectement, si ce n'est ce qui a été déterminé pour chaque province ecclésiastique par un concile provincial ou par les évêques assemblés, et approuvé par le Saint-Siège (canons 736, 1507).

Baptême solennel.—Le Baptême solennel est celui qui est administré avec toutes les cérémonies prescrites par le Rituel (canon 737).

Le ministre ordinaire du Baptême solennel est le prêtre. Toutefois, comme l'administration du Baptême est un acte de juridiction, la collation de ce sacrement est réservée au curé ou à un prêtre délégué par le curé ou l'Ordinaire du lieu. Cependant, dans le cas de nécessité, on présume légitimement cette délégation (canon 738, parag. 1). Mais ni les évêques ni les curés ne peuvent baptiser leurs ouailles ailleurs que dans leur diocèse ou leur paroisse respective, à moins qu'ils ne soient légitimement délégués (canon 739).

Les auteurs enseignent communément qu'un curé doit conférer le Baptême aux enfants des vagabonds (vagi) et des voyageurs (peregrini) qui sont éloignés de leur domicile; il peut également baptiser les enfants qui naissent dans sa paroisse, lors même que les parents n'y auraient qu'un domicile de circonstance, un domicile de fait d'assez courte durée. Le nouveau Code (canon 738, parag. 2) vient modifier un peu cet enseignement. En effet, d'après ce canon, les enfants des voyageurs (peregrini) doivent être baptisés par leur propre curé dans leur paroisse respective, si cela peut se faire facilement et sans retard; autrement, tout curé dans son territoire peut les baptiser solennellement. Dans ce cas, le curé du baptisé doit être informé de la collation du Baptême (canon 778).

Enfin il convient que le Baptême des adultes, quand cela peut se faire facilement, soit réservé à l'Ordinaire du lieu, qui par lui-même ou par un délégué spécial l'administre plus solennellement (canon 744).

Baptême privé.—Le Baptême privé est celui qui est administré sans les cérémonies habituelles dans le cas de nécessité, c'est-à-dire quand il y a péril de mort probable et prochaine. Dans ce cas, toute personne, clerc ou laïque, homme ou femme, peut licitement administrer le Baptême, pourvu qu'elle emploie la forme et la matière voulues et qu'elle ait l'intention de faire ce que l'Eglise fait en baptisant. De plus, le Code veut

que ce Baptême soit administré en présence d'un ou de deux témoins, qui puissent rendre témoignage de la collation du Baptême.

Toutefois, lorsque, dans le cas de nécessité, il y a concours de plusieurs personnes qui peuvent baptiser, on doit préférer le prêtre à un diacre, le diacre à un sous-diacre, le cleric à un laïque et l'homme à une femme, à moins que la pudeur ne donne la préférence à celle-ci ou que la femme sache mieux ce qui est nécessaire pour l'administration du sacrement de Baptême.

Cependant, il n'est pas permis au père ou à la mère de baptiser son enfant, même dans le cas de nécessité, si ce n'est quand il n'y a personne autre qui puisse administrer le Baptême (canon 742).

Enfin, puisque toute personne peut et doit même baptiser dans le cas de nécessité, les curés doivent veiller à ce que tous les fidèles, et surtout les sages-femmes, les médecins et les chirurgiens soient parfaitement instruits de la manière d'administrer le Baptême (canon 743).

(A suivre)

C.-N. Gariépy, ptre.

PRIERES APRES LA MESSE

Voici, d'après Wuest, les circonstances où, en vertu d'un décret de la S. C. des Rites du 20 juin 1913, l'on doit omettre les prières prescrites par Léon XIII après les messes basses :

1. Après la messe conventuelle, même lue.
2. Après la messe d'enterrement célébrée sans chant.
3. Après la messe basse du Sacré-Coeur de Jésus, le premier vendredi du mois, célébrée avec les privilèges d'une messe votive solennelle.
4. Après une messe basse comportant quelque solennité externe, v.g. une messe de première communion, de communion générale, de confirmation, d'ordination ou de mariage; de même après une messe basse pour une paroisse, pour une communauté religieuse, pour des jubilaires ou celle d'un nouveau prêtre, si cette messe est célébrée avec une certaine solennité extérieure.
5. Si la messe basse est suivie immédiatement de quelque fonction liturgique ou exercice pieux, sans que le célébrant ait à quitter l'autel v.g. si immédiatement après la messe il y a une instruction, une bénédiction du Saint-Sacrement, ou les exercices pieux de quelque confrérie. Cependant on n'omet pas ces prières, si après la messe on a à réciter des prières pour les défunts ou à distribuer la sainte Communion à quelques personnes.

— Les paroissiens de Saint-Joseph ont ouvert une souscription pour ériger un monument au Sacré Coeur, afin d'obtenir qu'il protège leurs familles, leurs conscrits et leurs moissons.

LA FAMILLE CHRETIENNE

Le foyer vraiment chrétien est celui où Dieu a la place d'honneur; où, chaque soir, le père, la mère et les enfants se mettent à genoux pour le prier; où les enfants apprennent le catéchisme sur les genoux de leur mère et sont élevés dans la crainte de Dieu et l'habitude de la vertu.

Le foyer chrétien est celui où chacun des membres s'efforce de bien accomplir, et dans un but surnaturel, même les moindres petits actes de la vie journalière; où les époux se vouent une fidélité intégrale, où la charité chrétienne aide à surmonter les difficultés dont aucune existence humaine n'est exempte.

Le foyer chrétien est celui où l'on sanctifie le dimanche et les jours de fête, où la famille entière se rend à l'église pour y puiser l'aliment spirituel de la parole de Dieu et des sacrements; où le père, la mère et les enfants communient souvent; où l'on fait ensemble la lecture des livres pieux, de la vie des saints, et d'où sont bannis les mauvais livres, les journaux ou revues mauvaises, les illustrations ou cartes postales immorales.

Le foyer chrétien est celui où la mère et les filles ne revêtent point des costumes immodestes ou ridicules contraires aux règles de la modestie chrétienne; où l'on ne recherche pas les attractions du jour, fêtes tapageuses ou mondaines, théâtres et cinémas.

Le foyer chrétien enfin est celui où l'égoïsme, le luxe et la sensualité sont remplacés par l'observation des lois divines du mariage et qui abrite de nombreux enfants.

AU COUENT DE SAINT-NORBERT

Au mois de mai 1917 le département d'éducation de Manitoba proposa aux élèves de toutes les écoles de la province un concours d'essais sur l'économie nationale. Ces essais devaient naturellement être écrits en anglais. Un richissime de Toronto, M. J. Haney, avait pris l'initiative de ce concours et il offrait trois prix aux trois meilleures compositions de chaque province. Les prix viennent d'être décernés au Manitoba et les deux meilleures compositions sont celles de deux élèves du couvent bilingue de Saint-Norbert. Mlle Maria Schmidt a obtenu le premier prix: une médaille d'or et \$25, et Mlle Mary Brennen une médaille d'argent et \$15. Le troisième prix, une médaille de bronze et \$10, a été accordé à Mlle Reba Wiloughby, de Winnipeg.

Les deux élèves du couvent de Saint-Norbert, malgré leurs noms à consonnance anglaise, sont deux orphelines élevées à l'Hospice Taché de Saint-Boniface et ont fait toutes leurs études d'après le système bilingue, ayant appris aussi bien le français que l'anglais. Cet exemple est une nouvelle preuve de la supériorité de la formation bilingue. L'étude de deux langues constitue une gymnastique intellectuelle du meilleur aloi, quoiqu'on en pense dans un certain monde unilingue et dans certaines sphères éducationnelles.

BIBLIOGRAPHIE

Fleurs de lys. Sous ce titre, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de publier huit des quarante-deux compositions qui lui ont été adressées à l'occasion d'un troisième concours littéraire destiné à encourager les écrivains de chez nous. Après ses concours sur la "Corvée" et la "Croix du Chemin", elle avait proposé aux concurrents l'histoire du Canada tout entière.

Le premier travail, intitulé : "Profils de saints", évoque des figures historiques de religieuses du temps de Jeanne Leber. "Le premier abattis" rappelle le premier colon canadien, Louis Hébert. Une ingénieuse fiction d'une première descente sur la terre canadienne vers 1444 constitue le troisième morceau du recueil. Un quatrième fait revivre le glorieux épisode de Lévis brûlant ses étendards sur l'île Saint-Hélène plutôt que de les rendre aux Anglais : ce que les historiens d'aujourd'hui soutiennent n'être qu'une légende. Un cinquième résume la carrière mouvementée de notre glorieux marin Pierre Le Moyne d'Iberville. Les trois derniers ont pour titres : "Une expédition au Lac Supérieur", "Le recensement de Ville-Marie par Talon, en 1667" et "Les derniers lys de France".

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a, une fois de plus, bien mérité de la cause française, et elle présente au public un nouveau volume intéressant et de nature à faire du bien. On peut se le procurer à ses bureaux au Monument National.

Retraites de communion solennelle par le chanoine Jean Vaudon. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50. Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris; chez Garneau à Québec, et chez Granger Frères et à la librairie Notre-Dame à Montréal.

Lorsque parut, l'an dernier, la première retraite : **L'Agneau de Dieu**, elle fut enlevée rapidement et il en fallut bientôt une édition nouvelle. Voici une deuxième retraite : **Le Pain Vivant**. Elle aussi a été prêchée pour préparer des groupes d'enfants à la "Communion Solennelle", en vue d'une vie foncièrement chrétienne, par conséquent eucharistique et donc pour seconder la croisade inaugurée par Pie X, de sainte mémoire.

M. le vicaire général Boulliau, supérieur du grand séminaire de Blois, a écrit de cette retraite : "Quinconque connaît un peu la difficulté de parler et d'écrire pour des enfants, et sait cependant leur merveilleuse aptitude à se laisser imprégner des vérités les plus hautes et les plus profondes, ne me démentira pas, je le crois, après avoir lu l'ouvrage, si je dis que l'auteur a fait là un pur chef-d'oeuvre. Ce ne seront pas seulement, du reste, les prédicateurs et les enfants qui trouveront profit et charme à cette lecture. Tout chrétien, tout lettré aussi, pourra s'y instruire et s'y épanouir."

— Le 17 mai il y a eu une conférence agricole à Saint-Adolphe, présidée par S. G. Mgr l'Archevêque.

DING ! DANG ! DONG !

— A l'occasion de la fête du Sacré Coeur le 7 juin, rappelons-nous la demande de Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie : "Je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement soit dédié à une fête particulière pour honorer mon coeur en communiant ce jour-là et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant qu'il a été exposé sur les autels."

— Le Jour de la Pentecôte Sa Sainteté Benoît XV a donné la consécration épiscopale à Son Eminence le Cardinal Van Rossum, C. SS. R., préfet de la Propagande.

— Un décret de la Sacrée Congrégation du Saint-Office spécifie qu'on doit continuer, jusqu'à nouvel ordre, à observer les prescriptions relatives aux "conseils de vigilance" et au "serment antimoderniste", bien qu'elles ne figurent pas dans le nouveau Code de Droit canonique, en raison de leur caractère de loi de circonstance.

— S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, est arrêté à Saint-Boniface le 17 mai, en revenant de la province de Québec.

— M. l'abbé Sylvio Caron, qui fut vicaire à Saint-Jean-Baptiste et qui remplaça quelques semaines M. l'abbé Rocan à Saint-Agathe, a été nommé vicaire à la cathédrale.

— L'Eglise catholique, écrit l'évêque protestant Richardson du Nouveau-Brunswick, prend le dessus lentement et sûrement et nous serons bientôt aussi complètement sous la domination catholique que dans n'importe quelle partie de la province de Québec aujourd'hui.

— Mgr Léon Arcand, protonotaire apostolique et supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, qui a tout quitté en janvier 1916, à l'âge de 53 ans, pour entrer chez les Trappistes de Gethsémani, dans le Kentucky, a prononcé ses vœux de religion le 29 avril dernier. Il a pris le nom de Père Marie-Augustin.

— Nos lecteurs feront une bonne oeuvre en conservant les timbres-poste qui ont servi, surtout les anciens, les collections, et en les envoyant pour être utilisés au profit des églises dévastées de France, à Mlle E. Vincent-Dubé, Poissons, Haute-Marne, France.

R. I. P.

— R. P. Joseph-Edouard Désy, S. J., décédé à Québec

— Rde Soeur Marie-Hersélie Dudemaine, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à la maison provinciale de Saint-Boniface La regrettée défunte était l'une des anciennes religieuses du Manitoba. Elle fut tour à tour supérieure des couvents de Sainte-Anne, de Saint-Norbert et de Saint-François-Xavier. Elle était depuis trois ans assistante provinciale.

— Rde Soeur Marie-Elodie Arsenault, des Soeurs Grises de Montréal, décédée au Fort Totten, N.-D., et inhumée à Saint-Boniface.